

Achat hors Union Européenne ? TVA à payer même pour les petites valeurs !

24/06/2021



Bonsoir le Monde !

À partir du 1er juillet 2021, **vous devrez vous acquitter de la TVA pour tout achat effectué sur un WebShop situé hors Union Européenne** qui n'est pas enregistré sur **IOSS** (Import One-Stop Shop), même si votre achat est inférieur à 22€ !

Les sites non-européens enregistrés vous factureront la TVA et les frais de douane lors de la vente (comme le font déjà les sites européens) ce qui évitera des frais et délais supplémentaires lors de l'importation...

Même si votre achat a été effectué avant le 1er juillet mais qu'il arrive en Belgique le ou après le 1er juillet, la TVA sera due.

Les sites web des pays de l'Union Européenne et les sites enregistrés sur **IOSS** incluent automatiquement la TVA et les frais d'importation dans vos factures lors de l'achat.

La TVA et les frais de douane (ou d'importation) sont deux choses différentes.

[Ce site de bpost](#) vous explique (presque) tout en détail. Il y a aussi [le site officiel européen](#) mais faites-moi signe si vous vous y retrouvez !

Si vous voulez vraiment, je pourrais vous mettre le site du SPF Finances mais il ne parle même pas du changement du 1er juillet 2021 !

Mais quels sont donc ces pays faisant partie de l'Union Européenne (et donc ceux qui n'en font pas partie) ? La solution facile est de demander à vos enfants ... Sinon il y a [Wikipédia](#) (il y a un chouette diagramme cliquable en milieu de page qui répond assez vite à la question)...

Bonne chance !

Un acheteur averti, compulsif ou non, en vaut deux !

Li P'ti Fouineu vous salue bien !